

NUMÉRO(S) DE CONTRAT :

## PRÉAVIS DE CHANGEMENT – RÉGIME D'ACCROISSEMENT DE L'IMPÉRIALE

Bonjour,

Nous désirons vous informer de certains changements que nous apportons au Régime d'accroissement de l'Impériale. Nous vous encourageons à prendre connaissance des informations qui figurent dans ce préavis.

**Ce préavis est envoyé à tous les Titulaires d'un Contrat – Régime d'accroissement de l'Impériale. Nous tenons à préciser que nous vous faisons part de tous les changements qui seront apportés au Régime d'accroissement de l'Impériale, mais que ceux-ci ne s'appliquent pas nécessairement à votre situation personnelle. S'ils s'appliquent à vous, vous n'aurez rien de particulier à faire à propos de ces changements.**

**De plus, à l'exception des changements décrits dans ce préavis, les termes du Régime d'accroissement de l'Impériale demeurent inchangés.**

### Modifications de notre gamme de FPG

Desjardins Assurances est toujours soucieuse de la santé financière de ses clients. C'est pourquoi nous apportons actuellement des modifications à notre gamme de Fonds de placement garanti (FPG). Les changements suivants nous permettront de conserver une offre compétitive et performante.

Le **30 novembre 2020**, DSF offrira un nouveau FPG : le **DSF FPG – Actions canadiennes – Desjardins**. Nous cesserons également d'accepter les échanges et les nouveaux Dépôts dans le **DSF FPG – Actions canadiennes – Franklin Bissett**.

**Vous trouverez plus de détails sur tous ces changements dans le PRÉAVIS DE CHANGEMENT ci-joint.**

Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec votre représentant ou représentante ou avec notre secteur Fonds de placement garanti au 1 877 647-5435. Nous serons là pour vous accompagner.

Vous pouvez également communiquer avec nous par télécopieur au 1888 926-2987, par courriel à [fpgserviceclients@dsf.ca](mailto:fpgserviceclients@dsf.ca) ou par courrier à l'adresse suivante : 1, complexe Desjardins, C.P. 9000, Montréal, Québec, H5B 1H5.

Nous vous remercions de faire confiance à Desjardins Assurances et vous prions d'agréer nos salutations distinguées.



**Denis Dubois**  
Président et chef de l'exploitation



**Éric Landry**  
Vice-président, Solutions de placement

## Préavis de changement – Régime d'accroissement de l'Impériale Novembre 2020

Le présent Préavis de changement fait partie intégrante du Contrat que vous avez établi avec Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, et il doit être interprété en conséquence.

**À l'exception des changements décrits dans ce Préavis, les modalités de votre Contrat demeurent inchangées.**

Nous attestons que ce Préavis contient des modifications au Contrat mentionné ci-dessus et qu'il décrit de façon claire et concise les changements apportés. Il fait partie intégrante du Contrat intitulé Régime d'accroissement de l'Impériale établi par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. À l'exception des changements décrits dans ce Préavis, les modalités de ce Contrat demeurent inchangées.



Denis Dubois  
Président et chef de l'exploitation



Éric Landry  
Vice-président, Solutions de placement

## Modifications de notre gamme de FPG

Par souci d'offrir constamment un service de première qualité et la meilleure valeur possible à ses clients, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (DSF) évalue périodiquement ses produits d'assurance.

### Ajout d'un nouveau Fonds

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'à compter du **30 novembre 2020**, DSF offrira un nouveau Fonds de placement garanti, sélectionné pour vous aider à compléter votre portefeuille. L'aperçu du Fonds de ce nouveau Fonds se trouve sur notre site Web, à l'adresse [desjardinsassurancevie.com/fr/epargne-individuelle/fonds-de-placement-garanti/nos-options-de-placement/documents-reglementaires](https://desjardinsassurancevie.com/fr/epargne-individuelle/fonds-de-placement-garanti/nos-options-de-placement/documents-reglementaires). Vous pouvez également communiquer avec notre secteur Fonds de placement garanti afin d'obtenir une copie. Nos coordonnées sont indiquées au bas de la présente page.

#### DSF FPG – ACTIONS CANADIENNES – DESJARDINS

##### Objectif de placement

Procurer une appréciation du capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans des titres de participation de sociétés canadiennes de grande capitalisation.

##### Stratégie de placement

Le gestionnaire a recours à un processus d'investissement discipliné reposant sur une analyse fondamentale, quantitative et de tendance des émetteurs. Sans s'y limiter, il considère la santé financière, la valorisation et les perspectives de croissance des sociétés, de même que la qualité de leur équipe de gestion.

Série IGP – RFG	Série IGP – Honoraires de gestion	Honoraires liés aux garanties (inclus dans le RFG)
2,30 %	1,80 %	0,00 %

### Fermeture d'un Fonds aux échanges et aux nouveaux dépôts

DSF cessera d'accepter les échanges et les nouveaux Dépôts dans le Fonds **DSF FPG – Actions canadiennes – Franklin Bissett** à compter de **16 heures (HE) le 27 novembre 2020**, à l'exception des Dépôts effectués selon un accord de débit préautorisé (DPA) déjà en place.

DSF a l'intention de procéder à la fermeture définitive de ces Fonds au cours de l'année 2022. Vous recevrez un préavis de changement le cas échéant. Si vous détenez un Contrat non enregistré, vous pourriez avoir des conséquences fiscales pour l'année fiscale 2022.

Nous vous remercions de faire confiance à Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

### Pour en savoir plus

Reportez-vous à votre document Contrat et notice explicative si vous désirez obtenir plus d'information. Ce document comprend des renseignements importants. Veuillez le lire attentivement.

Vous trouverez également de l'information sur nos fonds, y compris leurs rendements antérieurs, sur le site [desjardinsassurancevie.com](https://desjardinsassurancevie.com).

Si vous avez des questions à propos du présent Préavis, communiquez avec votre représentant ou avec notre secteur Fonds de placement garanti au 1 877 647-5435. Vous pouvez également communiquer avec nous par télécopieur au 1 888 926-2987, par courriel à [fpgserviceclients@dsf.ca](mailto:fpgserviceclients@dsf.ca) ou par courrier à l'adresse suivante : 1, complexe Desjardins, C.P. 9000, Montréal, Québec, H5B 1H5.

# Choisir Desjardins...

c'est choisir le Mouvement des caisses Desjardins, le plus important groupe financier coopératif au Canada, dont la solidité financière est reconnue par les agences de notation qui lui attribuent des cotes comparables, sinon supérieures, à celles des cinq grandes banques canadiennes et des autres compagnies d'assurances:

- Standard and Poor's A+
- Moody's Aa2
- Dominion Bond Rating Service AA
- Fitch AA-

[desjardinsassurancevie.com](http://desjardinsassurancevie.com)



Le document Contrat et notice explicative contient des renseignements importants sur les caractéristiques du Régime d'accroissement de l'Impériale et les Fonds de placement garanti DSF.

Les Fonds de placement garanti DSF sont établis par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Fonds de placement garanti DSF est une marque de commerce déposée de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Desjardins est une marque de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, utilisée sous licence.



Ce document est imprimé sur du papier Rolland Enviro.

100%